Département
des Landes

Les Landes, le Département

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

DGAS Finances, Commande Publique, Assemblées
Et Juridique

Direction des Finances

Réf. : - KLK D24020355 KFK
Dossier suivi par :
Catherine DAIRE - Poste 8071

Madame Dominique FAURE
Ministre Déléguée
Chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité
Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires
Cabinet
246 boulevard Saint-Germain
Hôtel de Roquelaure
75700 PARIS

Le 20 FEV. 2024

Objet : Explosion de la politique tarifaire des assureurs sur le marché des biens publics.

Madame la Ministre,

Comme vous le savez, l'assurance des collectivités est en crise. Celles-ci font face à des demandes d'avenants avec des augmentations de primes, des majorations de franchises plus que significatives, voire des résiliations sèches de leurs contrats d'assurances.

La liste des collectivités touchées par ces pratiques ne cesse de s'alourdir et je tiens par ce courrier à m'associer à l'inquiétude croissante des élus confrontés à l'urgence de cette situation.

Les témoignages concrets sont édifiants et font le constat de grandes difficultés :

coût prohibitif des primes (certaines cotisations multipliées par 5), franchises passant de 1 500 € à 2 M€ en cas d'émeute avec des possibilités d'indemnisation inférieures, résiliations unilatérales ou appels d'offres infructueux. Certaines communes ont même vu leurs obligations d'assurance non respectées, faute de réponse.

Le Département des Landes n'échappe pas à cette crise. Notre prime annuelle « Dommages aux biens » a été multipliée par 7, entre 2020 et 2024, après deux résiliations de contrats durant la période, par les compagnies d'assurances. La franchise haute a été multipliée par 20. Le budget total des primes versées a été multiplié par 2 en 3 ans, avec des garanties réduites et des franchises majorées à un niveau très élevé.

Je suis conscient que les évènements climatiques de plus en plus fréquents et violents, ainsi que les émeutes de l'été dernier, ont eu un fort impact économique sur ce secteur. Cependant, ces épisodes ont également incité les assureurs à résilier les contrats des collectivités, qu'elles soient ou non concernées par les dommages, et à imposer des augmentations tarifaires excessives.

La désaffection des assureurs pour le marché des collectivités territoriales et la hausse de leurs tarifs pourraient menacer l'équilibre budgétaire de celles-ci, particulièrement des communes. Collectivement, nous sommes face à un non-choix : s'auto-assurer ou mettre en péril l'équilibre de nos budgets en acceptant des conditions insoutenables financièrement.

La mission gouvernementale sur l'assurabilité des collectivités mise en place fin 2023 devrait rendre ses conclusions avant l'été et nous serons très attentifs aux préconisations qui seront présentées.

J'en appelle donc à votre action afin de pouvoir remédier à cette situation.

Assuré de l'intérêt que vous portez à ce sujet, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental